



## Conditions générales d'inscription

### Séjours de Vacances et Week-end familiaux

#### PePs et ses Clients

Les présentes Conditions Générales d'inscriptions (CGI) s'appliquent à tous les séjours de Vacances et Week-end familiaux organisés par l'association PePs - Pratiques éducatives et Plaisirs sportifs- pour des Clients : particuliers, collectivités, associations ou professionnels. La participation à un séjour de vacances ou à un week-end familial implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente et des conditions particulières d'inscription suivantes.

Elles définissent les modalités de vente entre les parties, de la commande au règlement et à la réalisation et prévalent sur tout autre document, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGI sont communiquées à tout Client qui en fait la demande et sont disponibles sur le site internet.

Le vendeur se réserve la possibilité de modifier ses CGI à tout moment. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de l'inscription.

#### L'inscription pour un séjour ou un week-end familial

La demande d'inscription est confirmée à la réception de la fiche d'inscription remplie et signée, ainsi que du règlement du séjour. A réception, PePs fait parvenir à ses Clients une confirmation d'inscription, dans la limite des places disponibles, ainsi que de plus amples renseignements sur le séjour choisit et un dossier complet à remplir et à retourner.

#### Le règlement et les tarifs

A l'inscription, le mode de règlement et l'échelonnement de celui-ci sont choisis par le client.

PePs accepte les règlements en chèque bancaires et postaux à l'ordre de 'PePs', les virements, ainsi que les bons vacances.

Les tarifs sont calculés sur la base des prix et taux de change en vigueur à la date d'ouverture des inscriptions. Ils comprennent l'hébergement en demi-pension ou en pension complète selon le séjour, l'encadrement assuré par nos équipes diplômées et spécialisées, les activités proposées sur la fiche séjour, les transports durant le séjour et les assurances (assistance, rapatriement...).

Le tarif transport comprend le transport aller/retour encadré par nos équipes diplômés et formés. Les villes confirmées sont indiquées pour chaque séjour de vacances ou week-end familial, il peut être effectué en avion, train, bus privatifs ou publics. Les taxes d'aéroport sont comprises dans le tarif indiqué, le cas échéant, dont le montant est variable. Elles pourront être réajustées au moment de l'émission des billets au plus tard 30 jours avant la date du départ.

Les tarifs indiqués ne comprennent pas les dépenses personnelles durant le séjour ou le week-end familial, l'équipement personnel nécessaire à la pratique des activités proposées, les frais médicaux et pharmaceutiques engendrés par les participants.

## **Les frais médicaux**

Les frais médicaux, pharmaceutiques et de secours non-couverts par notre assurance engendrés par les participants durant le séjour de vacances ou le week-end familial ne sont pas compris dans les tarifs.

PePs fera l'avance des frais qui seront refacturés au représentant légal au retour. A réception du règlement, PePs retournera les feuilles de maladie.

## **L'assurance et la responsabilité**

Toutes les activités de PePs et de ses bénévoles sont assurées à la MAIF. Toutefois, les participants sont seuls responsables des dégâts qu'ils peuvent infliger aux locaux ou aux biens. Il leur incombe d'être couvert par une assurance couvrant les activités extrascolaires et une assurance Responsabilité Civile personnelle. De plus, ils doivent informer PePs sur d'éventuelles allergies, troubles ou problèmes médicaux.

Toute dégradation causée par les participants aux biens de PePs fera l'objet d'une facturation.

Le client quel qu'il soit, admet que les représentants de PePs ne sont tenus à aucune obligation de moyen et de résultat si ce n'est celui d'organiser, d'animer et de garantir la sécurité de tout un chacun. En tout état de cause PePs ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement à ses obligations en cas de grève générale ou partielle, de panne mécanique, panne informatique, intempéries, catastrophes naturelles etc. Seuls une faute grave ou un cas de négligence avérée de l'animateur de PePs pourra entraîner la responsabilité de celui-ci. La responsabilité de PePs sera en tout état de cause, limitée au montant du séjour.

PePs se réserve le droit d'annuler, modifier ou inverser un programme de séjour si le nombre de participants est insuffisant ou si certaines circonstances l'y contraignent (crise internationale, préconisation du Ministère ou de la préfecture...). Toute modification sera notifiée à la famille.

Les dates de séjour peuvent sensiblement être modifiées en fonction des impératifs de disponibilités des centres d'accueil ou des impératifs des différentes compagnies de transport que nous utilisons. Toute modification sera notifiée à la famille. Dans ce cas, notre responsabilité n'est effective qu'à la prise en charge du jeune et se termine à l'heure fixée du rendez vous pour le retour. Certains acheminements peuvent s'effectuer en avion. Dans ce cas, nous ne faisons que fournir un titre de transport à la famille et notre responsabilité n'est engagée qu'à l'aéroport d'arrivée, dès réception du participant. Une convocation de départ sera envoyée par nos soins vous confirmera l'heure et le lieu de rendez-vous pour le départ comme pour le retour, environ 15 jours avant le début du séjour.

## **L'annulation d'un séjour**

Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un séjour ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours. Toute annulation devra faire l'objet d'un courrier écrit et envoyé à PePs en recommandé avec accusé de réception. La date d'affranchissement faisant foi pour le calcul des pénalités. Dans tous les cas et quel qu'en soit la date et le motif, PePs conservera 50€ de frais de dossier.

En plus de cela, PePs retiendra dans les cas suivants :

- moins de 110 jours avant la date de départ : 10% du montant total du séjour et transport,
- moins de 60 jours avant la date de départ : 40% du montant total du séjour et transport,
- moins de 15 jours avant la date de départ : 90% du montant total du séjour et transport,
- moins de 2 jours avant la date de départ : la totalité du montant total du séjour et transport,
- en cas de non présentation le jour du départ ou d'impossibilité de partir (oubli des documents de voyage...), la totalité du montant du séjour et du transport est dûe.

Quelque soit le motif, tout séjour commencé est intégralement dû. Aucun remboursement ne sera consentit.

## **La responsabilité des participants et de PePs**

En cas de mauvais comportement ou de consommation de substances illicites de la part d'un participant sur un séjour, PePs se réserve le droit de renvoyer le participant et ce, à la charge des responsables légaux (frais de rapatriements, déplacements des permanents...) sans qu'aucun dédommagement ou remboursement ne puisse être demandé par la famille. Si aucun responsable de l'association ne peut encadrer le rapatriement, les responsables du participant s'engagent à venir sur place le chercher.

## **Les Supports Publicitaires**

PePs reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photos, dessins, logos, etc... réalisés, même à la demande du Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction et exploitation, même partielle. Durant son séjour, les participants peuvent être filmés ou photographiés. PePs se réserve le droit d'exploiter, sur tous supports, les photos et films des différents événements proposés et organisés, uniquement dans un but publicitaire. Si toutefois, le responsable légal du participant refuse cette utilisation à l'image, il devra le notifier par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception avant le début du séjour.

## **Le droit applicable et les conditions d'acceptation**

Les présentes CGI sont implicitement agréées et acceptées par tout participant à un séjour de vacances ou un week-end familial. La fiche d'inscription comporte la mention 'l'inscription à ce séjour vaut acceptation des CGV et des CGI'.

Les présentes CGI sont soumis au droit français. Tous les litiges auxquelles elles pourraient donner lieu seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Conditions Générales d'Inscription  
éditées le 1<sup>er</sup> octobre 2011  
avec accord du Comité Directeur.